

Projet des résolutions arrêtées le XX/XX/XXXX
Assemblée Générale Extraordinaire du DATE DE L'ASSEMBLEE

* * * * *

Première Résolution (Titre)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts, décide de les adopter ainsi modifiés et de les substituer à compter de ce jour à ceux actuellement en vigueur.

Les statuts ainsi adoptés entreront en vigueur après leur validation par le Bureau de la Fédération

Deuxième Résolution (Titre)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du projet de modification du règlement intérieur, décide de l'adopter ainsi modifié et de le substituer à compter de ce jour à celui actuellement en vigueur.

Le règlement intérieur ainsi adopté entrera en vigueur après sa validation par le Bureau de la Fédération.

Troisième Résolution (Titre)

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies et extraits certifiés conformes des procès-verbaux de la présente réunion pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication.

Nota : si un ou plusieurs articles sont modifiés (et pas le texte en entier), il convient d'indiquer précisément les numéros des articles concernés.